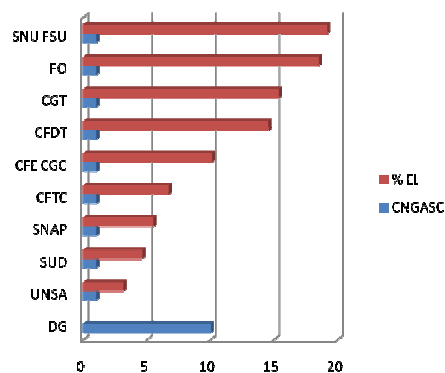


CNGASC CA SUFFIT COMME CA!

Depuis un an la Commission Nationale de Gestion des Activités Sociales et Culturelles -CNGASC- prend des décisions, impose aux CE une politique et un travail de gestion concernant les ASC, cela sans aucune légitimité, sans respect de la représentativité issue des élections et surtout sans aucune écoute des attentes du personnel

APRES 1 AN DE FONCTIONNEMENT : LE BILAN EST ELOQUENT !!!

Poids aux élections / poids à la CNGASC



Résultat

**Moins de culture,
Moins de prestations,
Moins de solidarité !**

- **Suppression des prestations enfants**
 - **Refus de la notion de solidarité entre les catégories de personnels...**
 - **Suppression des droits des collègues à la retraite**
 - **Restrictions pour nos collègues précaires,**
 - **Suppression de l'aide à la formation, à la culture...**
 - **Suppression des voyages,**
 - **Suppression des droits de réservations prioritaires pour les vacances,**
 - **Perte des investissements vacances : Belle île – Landes - Annecy – Ile de Ré.**
- ...Tout le monde n'a pas la même définition du mot « social » !

CNGASC : L'INJUSTICE SOCIALE ERIGEE EN POLITIQUE !

Depuis un an, nous n'avons cessé de contester son dysfonctionnement et ses décisions :

- Nous dénonçons l'absence de prise en compte des besoins du personnel à travers, par exemple, la **suppression des prestations enfants** décidée, en catimini, début décembre 2010, sans qu'aucune information officielle ne soit portée ni auprès des salarié-es, ni même auprès des CE !
- Nous nous heurtons au refus de cette commission d'entendre les 22 secrétaires de CE malgré leur demande d'audience explicite et réitérée.
- **Nous dénonçons l'ingérence de la direction** qui fixe les ordres du jour, refuse de publier les PV de réunions, refuse de nous donner les éléments budgétaires fiables indispensables à la construction d'un budget (ex : masse salariale 2010).
- **Nous dénonçons la collusion de la Direction Générale et de quelques syndicats minoritaires** –dont, pour certains, non reconnus représentatifs dans Pôle Emploi ! Cette collusion permet à cette commission de contourner la loi en décidant de faire fi de la volonté exprimée par l'ensemble des agentes et agents lors des élections de CE,
- « Juste » retour d'ascenseur de ces organisations syndicales sous perfusion à une DG soucieuse d'économie budgétaire : la CNGASC supprime des mises à disposition de personnels auprès des CE pour la gestion des ASC, obligeant les CE à prendre sur le budget ASC pour embaucher ce personnel et servir les prestations.

CNGASC : CA SUFFIT !

Le SNU a entamé des démarches juridiques en vue de faire annuler les dispositions de la CCN qui ont permis cette véritable régression dans la gestion des Activités Sociales et Culturelles au niveau national, sur la base du seul respect de la loi : La gestion des ASC est une prérogative des comités d'entreprise. Nous rappelons ici ce que dit la loi : « Les pouvoirs du comité d'entreprise peuvent être délégués à des organismes créés par lui et soumis à son contrôle. » (Code du travail) - A Pôle Emploi c'est l'inverse que nous vivons.



Nous réaffirmons notre volonté d'une instance nationale, forte, représentative, gestionnaire des prestations Activités Sociales et Culturelles. Elle permettra de proposer des prestations de manière équitable sur tout le territoire à travers l'instauration d'une véritable politique des ASC tournée vers la satisfaction des attentes de tous les salariés-es.

Pour cela nous exigeons l'instauration d'une commission nationale adossée au CCE, porteuse d'un mandat des CE et responsable de sa gestion devant le personnel à travers les élections professionnelles.

Le SNU réaffirme son attachement aux valeurs fondamentales qu'il a toujours défendues :

- Une gestion des ASC revendicative, démocratique et indépendante du « patron »,
- La solidarité avec l'ensemble des collègues précaires à travers l'accès immédiat aux prestations,
- La solidarité intergénérationnelle à travers l'accès des retraité-es aux prestations,
- La redistribution différenciée selon les revenus à travers l'instauration d'un quotient économique,
- Un socle de prestations nationales et une politique « vacance » digne d'un Etablissement de 50 000 salarié-es.... et d'un budget de 22 millions d'euros !

Après 1 an de fonctionnement : La CNGASC a montré son inefficacité et sa nuisance.

LE SNU EXIGE QUE LE CCE AINSI QUE LES 29 CE DE POLE EMPLOI RETROUVENT LEURS PREROGATIVES :

Il demande au président (Dg) et au secrétaire (Fo) du CCE, qu'un véritable débat sur les ASC soit porté à l'ordre du jour du CCE !

Il invite chaque CE à exiger le contrôle de l'ensemble des subventions allouées aux Activités Sociales et Culturelles de pôle Emploi.

PARIS LE 2/2/2011